



SOUS-PREFECTURE
15 NOV. 2022
DE MULHOUSE

A R R E T É n° 2022/1992

portant fin aux fonctions de direction de la régie personnalisée du centre social et culturel du Drouot Barbanègre

Le Maire de Mulhouse

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2221-17, R 2221-1 et suivants la délibération 133/7.5.6/667 du Conseil municipal du 29 septembre 2022 arrêt de la régie personnalisée

CONSIDERANT la nécessité de mettre fin aux fonctions de directrice de la Régie personnalisée du centre social du Drouot- Barbanègre

Arrête :

ARTICLE 1^{er} : Mme Cécile Sornin en sa qualité de présidente de la Régie personnalisée du centre social et culturel Drouot-Barbanègre, met fin aux fonctions de directrice de la régie personnalisée de Mme Marie Goncalves GETTLIFFE au 31/12/2022.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché, publié au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site Internet de la Ville de Mulhouse et transmis à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le 7/11/2022

La présidente de la régie personnalisée
du centre social et culturel Drouot Barbanègre

Cécile SORNIN